



## NUMÉRO 200

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 / 3**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 4**

**1.** Patrimoine privé – Vente par le département des Hauts-de-Seine - Acquisition d'un logement et d'une cave - 21, quai de Stalingrad. / **5**

**2.** Patrimoine privé – Cession de créance par l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la remise d'un local et de deux emplacements de parking au 84, rue du Point-du-Jour. / **6**

**3.** Rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la Société Anonyme Publique Locale Val de Seine Aménagement (année 2018). / **7**

**4.** Rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la Société Anonyme Publique Locale Seine Ouest Aménagement (année 2018). / **7**

**5.** Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et la société SIGMA ESPORTS pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du sport. / **8**

**6.** Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation au titre de l'exercice 2020. / **11**

**7.** Conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou de mise à disposition d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros. / **11**

**8.** Autorisation donnée au maire de solliciter des subventions pour les projets de la Ville au titre de l'année 2020. / **12**

**9.** Garantie d'emprunt – Réaménagement d'un prêt - Construction de 15 logements par Résidences - Le logement des fonctionnaires (RLF) îlot AA - ZAC Seguin. / **12**

**10.** Garantie d'emprunt – Réaménagement d'un prêt - Acquisition en VEFA par COALLIA (ex-AFTAM) d'une résidence sociale de 96 logements. / **12**

**11.** Garantie d'emprunt – Opération de rénovation des parkings du Pont-de-Sèvres par PARIS HABITAT OPH. / **12**

**12.** Communication du montant définitif au titre de l'année 2019 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. / **13**

**13.** Attribution d'une subvention à CDC Habitat social pour la réalisation de 13 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt. / **13**

**14.** Attribution de subventions à Hauts-de-Seine Habitat pour la réalisation de 55 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt. / **13**

**15.** Attribution de subventions à Seine Ouest Habitat pour la réalisation de 110 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt. / **14**

**16.** Attribution d'une subvention à Immobilière 3F pour la réalisation de 22 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt. / **14**

**17.** Personnel communal – Mesures diverses. / **15**

**18.** Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la filière culturelle secteurs patrimoine et bibliothèque. / **15**

**19.** Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la filière sociale et médico-sociale. / **15**

**20.** Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de la catégorie C de la filière technique. / **15**

**21.** Déploiement d'un Relais Assistants de Vie – Autorisation donnée au maire de signer la convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Seine Ouest Entreprise et Emploi et IPERIA L'Institut. / **15**

**22.** Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'association Low-tech Lab pour la réalisation d'actions d'intérêt général en faveur de la Ville et de ses habitants dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la promotion d'un développement économique et social durable. / **16**

**23.** Ateliers théâtre en milieu scolaire – autorisation donnée au maire pour signer la convention de partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'association Les Enfants de la Comédie. / **17**

**24.** Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2018 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2018. / **17**

**25.** Installation de deux caméras de vidéo protection supplémentaires par l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. / **18**

**26.** Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés en 2019 à l'occasion d'un championnat du Monde et d'Europe de leur discipline. / **18**

**27.** Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Boulogne-Billancourt, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray en vue de la passation du ou des marché(s) des services de transport en autocar. / **19**

**28.** Dématérialisation du calcul du quotient familial. / **19**

**29.** Tickets-loisirs région Île-de-France - Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la région Île-de-France. / **20**

**30.** Bourses au permis de conduire – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 18 à 25 ans. / **20**

**31.** Constitution d'un groupement de commandes réunissant l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, la ville de Boulogne-Billancourt et les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray en vue de la passation d'un ou des marché(s) pour des travaux, diverses prestations et l'achat de fournitures en matière d'espaces verts. / **21**

**32.** Accord-cadre pour la réalisation d'opérations de travaux tous corps d'état d'un montant maximum de 50 000 € HT par opération, et d'une superficie maximum de 150 m<sup>2</sup>. / **21**

**33.** Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2018. / **21**

**34.** Dérogations au principe du repos dominical 2020. / **22**

## Questions orales

# Séance du 19 décembre 2019

Le 19 décembre 2019 à 18h30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit 13 décembre 2019.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

## EXCUSES REPRESENTES :

Mme Isaure de BEAUVAL qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN à partir du point n° 18  
M. Bertrand-Pierre GALEY qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX jusqu'au point n° 4  
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPIILLON  
Mme Esther KAMATARI qui a donné pouvoir à M. Daniel BENHAROUN  
Mme Claire de THEZY qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth DE MAISTRE jusqu'au point 24  
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Laurent GOULLIARD  
M. Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à M. Marc FUSINA  
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN à partir du point n° 4  
Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie MOREL  
Mme Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à Melle Fatima CARDETAS

**EXCUSÉ :** M. Jean-Michel COHEN

**ABSENTS :** Mme Ségolène MISSOFFE.  
M. Pierre LAURENCIN et M. Pierre-Mathieu DUHAMEL jusqu'au point n° 3

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie tous d'être présents ce soir alors que nous traversons une période de grèves à l'échelon national. Je remercie également l'ensemble des agents de la ville de Boulogne-Billancourt, qui, malgré des difficultés de déplacements, sont très largement présents au quotidien dans nos services. Cela nous a notamment permis d'organiser ce conseil municipal dans de bonnes conditions. Il est vrai que ces perturbations ne sont pas toujours faciles à gérer pour celles et ceux qui n'habitent pas Boulogne-Billancourt. Quoi qu'il en soit, je remercie une nouvelle fois l'ensemble des agents pour leur présence.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir, mes chers collègues. Je souhaiterais revenir sur les conventions passées entre la Ville et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP), prévoyant que deux appartements F4, un appartement F3 et un appartement F2 soient réservés. À quelle fin ces appartements seront-ils utilisés ?

**M. BAGUET :** Ces logements serviront aux entraîneurs qui s'occuperont du centre de formation l'année prochaine. Les entraîneurs de ce club seront en effet logés à Boulogne-Billancourt pour des questions de commodité, et cela dès le mois de septembre 2020. En l'absence d'autres remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** J'aimerais tout d'abord vous faire part d'une annonce. Monsieur Pierre GABORIT m'a demandé à être nommé médiateur de la ville de Boulogne-Billancourt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je prendrai donc un arrêté municipal le désignant à compter de cette date. De fait, Monsieur GABORIT servira de lien entre les Boulonnais et l'administration municipale, en complément de tous les dispositifs que nous avons déjà mis en place, comme par exemple la Maison du droit située rue Paul Bert, dans laquelle travaillent des conciliateurs de justice. Cependant, le métier de conciliateur et celui de médiateur sont différents, puisque les conciliateurs sont nommés par le président de la Cour d'appel de Versailles, et qu'ils interviennent généralement dans des conflits privés, alors que le médiateur intervient davantage dans des conflits d'ordre administratif. La fonction de Monsieur GABORIT sera identique à celle qu'occupaient Messieurs GAYREAU et SEBBAG dans le passé. Monsieur GABORIT doit donc démissionner de tous ses mandats pour devenir un médiateur « neutre » au service de toutes les Boulonnaises et de tous les Boulonnais. C'est pourquoi il m'adressera sa démission dans les prochains jours. J'aimerais dans ce contexte le remercier pour sa présence et son action en tant que conseiller municipal. Depuis combien d'années êtes-vous élu au conseil municipal Monsieur GABORIT ?

M. GABORIT : Je suis élu depuis 1989, avec une interruption de six ans au cours de l'avant-dernier mandat.

**M. BAGUET :** Cela fait donc 24 ans.

**M. GABORIT :** Exactement.

**M. BAGUET :** Je vous remercie en tout cas pour cette proposition, qui agréée l'ensemble de notre conseil municipal.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Comme d'habitude, cette communication vous a été remise sur table avec l'ensemble des documents afférents. Elle comprend notamment des informations liées à la viabilité hivernale, aux illuminations de Noël sur le territoire – qui posent d'ailleurs toujours autant de problèmes, avec d'un côté ceux qui pensent qu'il y en a trop et de l'autre ceux qui estiment qu'il n'y en a pas assez. Certains défenseurs de la planète voudraient en effet supprimer toutes les décorations de Noël, alors que les commerçants veulent au contraire les conserver. Il est donc toujours très difficile de satisfaire tout le monde. Cela étant, le budget de ces illuminations reste identique à celui de l'année passée pour l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), sachant que nous réalisons des économies d'énergie puisque les guirlandes sont désormais équipées d'ampoules LED. D'autre part, cette note vous alerte également à propos des faux vendeurs de calendriers. Nous

appelons l'ensemble des habitants à faire preuve d'attention, d'autant que le commissaire divisionnaire et le commissaire principal nous ont tous deux alertés à ce sujet.

S'agissant du volet « cadre de vie », cette communication présente les chiffres du mois relatifs aux dépôts sauvages. Par ailleurs, sachez que le conseil territorial de GPSO a approuvé hier soir un contrat de garde-champêtre. Du côté des transports, je rappelle que Véligo est désormais accessible sur l'ensemble du territoire de GPSO. Parallèlement, nous allons conclure une convention avec la Région Île-de-France pour l'attribution d'une subvention de 500 euros par vélo électrique (déduction faite des subventions déjà accordées par les villes ou par les territoires). Boulogne-Billancourt versant déjà 200 euros via GPSO par vélo électrique, nous rajoutons 200 euros supplémentaires par habitant, ce qui représente un total de 400 euros. Afin d'éviter que les Boulonnais intéressés ne remplissent trois dossiers, nous avons décidé de centraliser les sollicitations au niveau de GPSO. Les 100 euros alloués par le conseil régional d'Île-de-France s'ajouteront ainsi aux 400 euros déjà versés par la Ville et par GPSO.

Nous avons également voté hier soir une prolongation du Plan de sauvegarde de l'immeuble situé 27, rue Michelet. Je rappelle qu'il s'agit d'un dossier très ancien et que les propriétaires n'ont malheureusement pas les moyens de porter la mise en sécurité et la rénovation des parties communes de cet immeuble à eux seuls. Nous avons donc prorogé cette opération à titre exceptionnel.

Pour ce qui est de GPSO Energie, nous poursuivons nos démarches, tout comme pour la culture, et notamment pour le conservatoire. J'ai d'ailleurs une excellente nouvelle à vous annoncer, puisque notre Conservatoire à Rayonnement Régional a obtenu l'agrément des trois disciplines (danse, musique et théâtre), et qu'il s'agit du seul équipement de ce niveau à être distingué par ce triple agrément. Cela permettra aux élèves du conservatoire d'être enfin reconnus dans le statut d'étudiant et de pouvoir accéder à des chambres mises à disposition par le CROUS – ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous sommes donc très heureux à la fois pour notre conservatoire et pour tous les élèves, car il était surprenant que ces jeunes de niveau bac + 5 ne soient pas reconnus dans leur statut d'étudiant. Enfin, cette communication présente également l'ensemble des événements sportifs à venir.

Voilà pour l'actualité de GPSO, sachant que le conseil territorial d'hier soir était très dense, puisqu'il y avait 79 points à l'ordre du jour.

Par ailleurs, j'aimerais annoncer au conseil municipal que nous avons déposé un dossier de candidature sur le site du

# Séance du 19 décembre 2019

Port Legrand. Je rappellerai que HAROPA avait confié via une concession le port Legrand à un industriel breton pendant 20 ans, de petits pavillons sur pilotis ayant été construits à cette occasion. HAROPA vient de lancer un appel à projets suite à l'échéance de cette concession, et nous avons décidé, avec le soutien du département des Hauts-de-Seine, de nous porter candidat sur les lots n° 4 et 5, craignant qu'HAROPA ne transforme le port Legrand en un site industriel – compte tenu de rumeurs de construction d'un garage à bateaux pour réparer les vedettes parisiennes du Pont Neuf. Le verdict sera rendu autour du 15 mars prochain. Cette candidature est pour nous une façon d'être présents au moment où sera déterminé l'avenir du port Legrand.

Je vous proposerai par ailleurs de voter un vœu en fin de séance contre la fermeture de la boutique SNCF des Passages.

Pour conclure, et avant d'entamer notre ordre du jour, je voudrais bien entendu rendre un hommage particulier à notre collègue Gérard DE VASSAL, qui nous a quittés le 14 novembre dernier dans sa quatre-vingt quatorzième année. J'aimerais d'ailleurs excuser sa famille qui est retenue en province en raison des grèves et ne peut malheureusement être présente ce soir. Nous avons assisté à une très belle cérémonie en sa mémoire à l'église Notre-Dame, pour laquelle nous avons contacté d'anciens élus de la Ville.

Je rappelle que Gérard DE VASSAL est né en 1926, et qu'il était une des grandes figures de notre ville depuis des années. Il aimait profondément Boulogne-Billancourt et connaissait l'histoire de la Ville par coeur. Il en parlait avec énormément d'émotion, comme l'illustre l'article paru en mars 2011 dans le BBI, dans lequel il racontait les bombardements sur Boulogne-Billancourt pendant la guerre, durant laquelle près d'un millier de Boulonnais ont trouvé la mort. Il expliquait en effet que les sirènes n'avaient pas fonctionné pour prévenir de l'attaque et que les secours avaient mis énormément de temps à sortir les victimes des décombres faute de moyens mécaniques suffisants. Gérard DE VASSAL expliquait que « c'était alors la désolation à Boulogne-Billancourt ».

Si Gérard DE VASSAL était une mémoire pour notre ville, il était également très engagé en tant qu'élu, puisqu'il a siégé pendant 49 ans au conseil municipal de Boulogne-Billancourt. De même, Gérard DE VASSAL était aussi un bâtisseur et un visionnaire. Il était adhérent du Nouveau centre national des paysans, dirigé à l'époque par Antoine PINET. Il n'a jamais changé de parti politique et devint le benjamin du conseil municipal – dirigé alors par Alphonse LE GALLO – après les élections municipales de 1953. Gérard DE VASSAL a connu six maires, Alphonse LE GALLO de 1944 à 1965, Albert AGOGUÉ de 1965 à 1971, Georges GORSE de 1971 à 1991, Paul GRAZIANI de 1991 à 1995, Jean-Pierre FOURCADE de

1995 à 2007 et Pierre-Mathieu DUHAMEL de 2007 à 2008. Par la suite, Gérard DE VASSAL fut en charge de la Culture et de la Jeunesse en tant que maire-adjoint jusqu'en 2001 et a ainsi imprimé sa marque culturelle profonde à chaque mandature. En outre, il était aussi un des responsables de la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC) et fut même président d'honneur de cette instance.

Nous lui devons la transformation en Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP), en 1967, de la salle polyvalente située sous l'ancien lycée d'enseignement commercial, avant que celui-ci ne soit regroupé avec le lycée professionnel Edouard Vaillant sur le site Etienne Jules Marey. De même, il inaugura également le Centre culturel en 1971 avec Georges GORSE et Marcel LANDOWSKI – nous venons d'ailleurs de commémorer le vingtième anniversaire de sa disparition –, qui deviendra plus tard le Conservatoire à rayonnement régional. Suivront la création d'une médiathèque pour la jeunesse, d'un ensemble associatif culturel et sportif rue de Clamart, d'un réseau de bibliothèques de quartier, l'agrandissement du Musée des Années 30, le lancement de la restauration de l'église Notre-Dame, l'inscription du château de Buchillot à l'Inventaire des monuments historiques, ou encore l'agrandissement de la bibliothèque du Musée Marmottan. Tant de réalisations qui vaudront à notre ville d'obtenir le label de Ville d'art et d'histoire en 2004.

Sa silhouette nous était familière et son pas était vif et décidé. Son regard était aiguisé et son sourire pétillant. Fidèle à ses années de scoutisme, il avait appris le sens du service et de l'engagement. Il plaçait l'intérêt général et le bien commun au-dessus de tout. Au soir de son engagement public, il dira : « J'ai souhaité me mettre au service de notre cité, animé par le désir de faire progresser son identité et de conforter son rayonnement ».

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Gérard DE VASSAL.

Le conseil municipal observe une minute de silence.

**M. BAGUET :** Je vous remercie. Je vous propose à présent de commencer l'examen de notre ordre du jour.

## **1. PATRIMOINE PRIVÉ – VENTE PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - ACQUISITION D'UN LOGEMENT ET D'UNE CAVE - 21, QUAI DE STALINGRAD**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Il s'agit de procéder à l'acquisition d'un logement situé au 21 quai de Stalingrad. Je rappelle que cet immeuble avait été acquis par le Département en vue de sa démolition pour élargir le quai, mais que ce dernier a changé sa position, puisqu'il envisage désormais d'élargir les berges. Aussi, et comme le département a renoncé à démolir cet immeuble, il nous a proposé par un courrier du mois de mai dernier de nous céder deux lots à titre préférentiel. Ces lots correspondent d'une part à un logement libre de toute occupation – un appartement de type T2, ce qui reste assez rare dans notre patrimoine – et d'autre part à une cave. J'ajoute que le montant des travaux à effectuer est estimé entre 40 000 et 60 000 euros. Ils contribueront à valoriser cet appartement compte tenu de la montée continue des prix à Boulogne-Billancourt. Ce dernier nous sera très utile dans le cadre des relogements des opérations Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF). Enfin, sachez que la Direction de l'immobilier de l'Etat, autrement dit les Domaines, a estimé ce bien à 310 000 euros. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le maire à procéder à l'acquisition dudit logement pour 310 000 euros.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons préalablement approuvé la vente d'un logement situé au 144, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres en juin 2019. Je vous propose d'apporter une précision à l'article 2 de la délibération afférente, la cave référencée comme lot n° 13 étant en fait référencée en tant que lot n° 28 dans le règlement de la copropriété. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble de ces actes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.  
M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. PATRIMOINE PRIVÉ – CESSIION DE CRÉANCE PAR L'EPT GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LA REMISE D'UN LOCAL ET DE DEUX EMPLACEMENTS DE PARKING AU 84 RUE DU POINT-DU-JOUR**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, Mes chers collègues,  
Cette délibération concerne une cession de créance par Grand Paris Seine Ouest d'un local et de deux emplacements de parking situés au 84, rue du Point-du-Jour. Il s'agit d'une opération gérée par la Cogedim, qui finalise actuellement un chantier en cours de livraison.

La Cogedim avait par ailleurs versé 6 360 000 euros à GPSO par un acte notarié de juillet 2017, en paiement d'une partie du prix d'un terrain appartenant à la Ville qui avait vocation à devenir un espace vert. Or, comme cet espace vert avait été acheté à un prix défiant toute concurrence, nous avons autorisé à l'époque la vente d'une partie du terrain à Cogedim pour 6 360 000 euros, complétés d'une dation de 700 000 euros, de sorte que nous puissions ensuite rééquilibrer le prix au mètre carré de cet espace.

Concrètement, les 6 360 000 euros ont déjà été payés à GPSO. Il restait donc à réaliser la dation, qui portait d'une part sur un local de 400 mètres carrés (flux en attente) dans les locaux construits par Cogedim, et d'autre part sur deux parkings. Cette créance appartenant à GPSO, il nous a paru intéressant de la racheter, car nous avons des besoins d'occupation de biens dans l'ensemble de la Ville et la superficie de cette salle présente un réel intérêt pour la Ville.

C'est dans ces conditions, chers collègues, que je vous propose d'accepter le rachat de cette créance pour 700 000 euros (hors droits, hors charges et hors taxes), et pour une surface de 400 mètres carrés, ainsi que le rachat des deux emplacements de parking, le tout situé au 84 rue du Point-du-Jour.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2018)**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Comme tous les ans, je vous présente le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la Société anonyme Publique Locale (SPL) Val de Seine Aménagement. Ce rapport a été élaboré par Messieurs BAGUET et MOUGIN et par Mesdames BELLIARD, BRUNEAU et DE MAISTRE, ainsi que par Messieurs LOUAP, LABRUNYE et GABORIT, que vous avez désignés à cette fonction le 24 mai 2018.

Ce rapport présente l'activité de la SPL pour l'année 2018, dont les principaux faits marquants sont les suivants :

- l'ouverture du lycée ;
- la livraison de la première phase du programme Nacarat-Crédit Agricole Immobilier de 189 logements, dont 89 logements aidés ;
- la mise en service de l'école du numérique ;
- l'achèvement des espaces publics de l'îlot Y ;
- l'achèvement des espaces publics du Trapèze Est ;
- les premières études d'aménagement de D5.

S'agissant de l'Île Seguin, nous avons définitivement cédé les charges foncières à Emerige pour plus de 61 millions d'euros et avons également réalisé différents travaux techniques. Concernant le Pont de Sèvres, les travaux de réhabilitation de la Place Haute sont aujourd'hui en voie d'achèvement, tout comme les travaux de réhabilitation du passage du Vieux-Pont-de-Sèvres et du Mail 2, qui ont été confiés à l'entreprise Dumez.

J'ajoute que cette année 2018 restera pour la Ville une grande année sur le plan urbain, puisque nous sommes parvenus à un accord transactionnel avec les associations requérantes contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à la médiation juridictionnelle qui a duré quasiment un an. Toutefois, cette nouvelle ne peut figurer dans le rapport, aussi bien formellement que juridiquement, puisqu'il ne s'agit pas d'une action de la SPL en tant que telle, mais d'une action de

Monsieur le maire.

Il vous est donc demandé d'approuver ce rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'année 2018.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la différence entre le prix au mètre carré de bureaux payé par Emerige sur l'îlot S16 de 1 400 euros, par rapport à celui de 2 500 euros payé par le consortium DBS. Il lui est répondu que les négociations avec Emerige sont plus anciennes, avec une programmation en lien avec la culture majoritaire, que les droits à construire ont été réduits sur la partie centrale et que le prix payé par le consortium DBS dépend des accords conclus à l'origine avec Renault qui fixait le prix de l'opération. Les administrateurs de la SPL ne prenant pas part au vote, avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix, sachant que tous les administrateurs de la SPL, à savoir Madame Marie-Laure GODIN, Madame Béatrice BELLIARD, Madame Christine BRUNEAU et Madame Elisabeth DE MAISTRE, ainsi que Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Gauthier MOUGIN, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Raphaël LABRUNYE, Monsieur Pierre GABORIT, ne peuvent pas prendre part au vote.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité, Mesdames GODIN, BELLIARD, BRUNEAU et DE MAISTRE, ainsi que Messieurs BAGUET, MOUGIN, LOUAP, LABRUNYE et GABORIT ne prenant pas part au vote.*

### **4. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2018)**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Dans le même esprit que le rapport annuel précédent, je vous présente le rapport de la Société Anonyme Publique Locale

Seine Ouest Aménagement, dans lequel figurent davantage de travaux et de restructurations lourdes des équipements de la Ville que d'aménagements. S'agissant de l'année 2018, les principaux chantiers ont été les suivants :

- fin de la restructuration du groupe scolaire Billancourt ;
- fin du réaménagement du collège du 147 Vieux Pont ;
- fin de l'opération de réhabilitation du complexe sportif LE GALLO ;
- lancement des travaux de rénovation de quatre groupes scolaires : la maternelle Fessard et l'élémentaire Escudier, ainsi que les écoles Denfert-Rochereau et Castéja ;
- la fusion des écoles maternelles Sèvres et Galliéni ;
- travaux de mise en sécurité de plusieurs bâtiments communaux ;
- mise en sécurité du site Bernard Palissy ;
- remplacement des bulles de terrains de tennis.

J'ajoute que le montant de ces travaux est toujours supérieur au million d'euros, puisque la restructuration du groupe scolaire Billancourt s'élève à 12 millions d'euros tandis que la somme dédiée aux autres écoles s'élève quant à elle à 11,5 millions d'euros.

Avec un produit d'exploitation de 36 600 000 euros et des charges d'exploitation de 29 600 000 euros, la gestion de la SPL permet de dégager un résultat net après impôts de 2 875 000 euros pour l'ensemble des activités de l'année 2018, contre 1 744 000 euros en 2017, sachant que cette somme sera réinvestie dans les fonds de la SPL. Il vous est donc demandé d'approuver ce rapport.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux :** Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande si la SPL Seine Ouest Aménagement doit statutairement cesser ses activités en 2020. Il lui est répondu que la date exacte de cessation statutaire de l'activité n'est pas encore connue, mais qu'il est probable qu'elle soit postérieure à 2020. Il est précisé qu'en tout état de cause, et si cette date était proche, une modification des statuts interviendrait pour la proroger. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix, sachant que tous les administrateurs de

la SPL Seine Ouest Aménagement – à savoir Messieurs BAGUET et MOUGIN – ne peuvent pas prendre part au vote. La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, Messieurs BAGUET et MOUGIN ne prenant pas part au vote.

## **5. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA SOCIÉTÉ SIGMA ESPORTS POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS D'INITIATION ET DE PÉDAGOGIE À LA PRATIQUE DU ESPORT**

**M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Cette délibération porte en elle une évolution et un projet tout à fait fondamental et enthousiasmant pour la Ville, après celui qui a consisté à nous lancer dans une politique sportive ambitieuse liée à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. En effet, il nous a paru important de participer à ces jeux avec l'appui de la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs (SCIC) Boulogne-Billancourt Sport Développement. D'ailleurs, je rappelle que nous avons déposé notre candidature, via cette SCIC, pour l'obtention du label Terre de Jeux 2024 et Centre de préparation aux Jeux, pour l'entraînement des délégations olympiques et paralympiques étrangères. Voilà pour le premier temps.

Le deuxième temps a consisté à reprendre un grand club professionnel de basket-ball, les Métropolitans 92, qui se situe actuellement dans le peloton de tête de la Jeep Elite. Sachez que celui-ci offre la possibilité à de nombreux jeunes Boulonnais de pouvoir assister à des matchs, d'être entraînés par de grands joueurs et par des figures emblématiques du basket-ball français, et de bénéficier d'entraînements, dans une ville qui se tourne résolument vers des sports modernes dans le cadre de sa politique de territoire créatif, numérique et durable, précurseur en matière de sport. Ainsi, notre projet de palais omnisports, dont nous avons déjà parlé, sera conçu pour accueillir à la fois de grandes compétitions sportives et des compétitions de sport de haut niveau. Un tournoi de sport sera d'ailleurs organisé en accord avec le Comité International Olympique (CIO) en marge des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo l'été prochain, ce qui pourrait être interprété comme le signe précurseur d'une reconnaissance olympique future. Par la suite, nous accueillerons également une compétition internationale de Call of Duty League. Nous nous positionnons ainsi à l'aube d'une nouvelle pratique, vouée à un grand avenir, puisque plusieurs équipes professionnelles sont déjà constituées et que des villes comme Paris ont déjà créé leur propre équipe. Cette pratique est effectivement en plein développement, aussi bien au niveau du grand public que des amateurs de loisirs.

# Séance du 19 décembre 2019

Qu'est-ce que le sport ? Cette discipline regroupe l'ensemble des pratiques permettant à des joueurs de confronter leur niveau par l'intermédiaire d'un support électronique – et essentiellement par le jeu vidéo. Toutefois, j'aimerais gommer de votre esprit l'image du joueur « campé » dans son canapé avec un paquet de chips à côté de lui, car des coaches sportifs sont à disposition des champions, le sport demandant à la fois une véritable concentration et une bonne condition physique. D'ailleurs, sachez que les joueurs sont véritablement épuisés à la suite d'une compétition. Voilà pourquoi il s'agit d'un véritable sport.

Aussi, mes chers collègues, et dans le cadre de cette stratégie nationale prise en compte par l'Etat, il vous est proposé de nous engager pour encadrer les enfants Boulonnais dans la pratique du sport. Ainsi, un centre de sport pourra parfaitement être aménagé au sein des locaux du 113, rue du Point-du-Jour. Nous ferions dès lors la promotion d'un sport éthique, intègre et inclusif en termes de mixité, de handicap, et de prévention sur la durée d'une session de jeu et la nécessité de pratiquer un autre sport en parallèle. J'ajoute que cette salle aura également vocation à être utilisée par les associations de sport amateur qui le demanderont. Par ailleurs, et afin de mieux promouvoir cette pratique sportive, la Ville et la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement proposeront un soutien logistique et financier aux associations et aux clubs sportifs souhaitant créer une section sport au cours du premier semestre de l'année 2020 (après étude de leur dossier de candidature).

Les locaux du 113 rue du Point-du-Jour accueilleront également une jeune entreprise boulonnaise de ce secteur, la société Sigma-esports, dans une partie privatisée et séparée de la salle, par le biais d'un contrat de location. Cette société, qui porte une équipe de sport professionnelle appelée GameWard a pour directeur sportif l'actuel capitaine de l'équipe de France de Fed Cup Julien BENNETEAU, l'un de ses actionnaires étant Omar DA FONSECA, ancien joueur professionnel de football et consultant pour une chaîne sportive dont le siège est situé à Boulogne-Billancourt. Ce club professionnel pourra ainsi faire bénéficier à la fois les enfants et les encadrants de son expertise de la compétition et du haut niveau – comme pour le basket-ball – attirant les plus jeunes souhaitant évoluer dans ce domaine. J'ajoute que la Ville sera amenée à solliciter ce club pour l'organisation d'une compétition de sport en 2020, qui permettra au plus grand nombre de connaître ce nouveau sport. Voilà mes chers collègues le cadre de cette délibération. Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir autoriser monsieur le maire à signer cette convention de partenariat avec la société Sigma-esports.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre cette délibération, qui, selon ses membres, va à l'encontre de l'intérêt général. Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que le sport soulève d'importantes problématiques de santé publique, auprès d'une population captive essentiellement masculine présentant des syndromes de surpoids préoccupants. En outre, la consommation d'énergie qu'il suppose induit un bilan carbone négatif. Il a été répondu que le projet de partenariat exposé aujourd'hui par la Ville avec la société Sigma-esports s'inscrit dans un objectif de prévention relative à la durée d'une session de jeu, avec la nécessité de pratiquer une autre activité sportive en parallèle, ainsi que l'initiation aux bonnes pratiques du jeu. Le dispositif prévoit dans ce contexte un encadrement attentif et un cycle de pédagogie active apte à favoriser un développement équilibré du sport auprès des enfants et des adolescents, sans oublier les adultes, dans des conditions optimisées. Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Monsieur le maire. Notre groupe *La Ville Citoyenne* est favorable à la promotion de la pratique sportive pour tous, ainsi qu'au sport santé et au handisport, qui participent à notre bien-être collectif et à l'esprit d'équipe et de solidarité, notamment intergénérationnel. Hélas, le projet de délibération sur le sport que vous nous soumettez n'a de sport que le nom. En effet, le sport camoufle en vérité le business très lucratif des jeux vidéo et de ses dérivés et ne présente aucun intérêt public, contrairement à ce que vous dites.

On voit transparaître à travers cette délibération une inquiétude et un malaise sur l'utilisation du projet de stade de basket-ball de 5 000 places, qu'il va bien falloir rentabiliser. Ainsi donc, nous allons créer un écosystème de fans de jeux vidéo supportant GameWard, un club professionnel sport, tout cela pour accueillir des événements qui auront lieu dans le projet de stade que nous avons déjà dénoncé comme inutile. Le stade de basket-ball devient le stade gadget.

Par ailleurs, la pratique des jeux vidéo consomme beaucoup de streaming en Internet et donc une énergie électrique considérable. Or, nous savons que la consommation énergétique du numérique a augmenté de 70 % entre 2013 et 2017 et que le numérique représentera 10 % de la consommation électrique mondiale d'ici l'année prochaine, et qu'il dépassera le secteur de l'aviation civile en termes d'émission de CO<sub>2</sub>. C'est la raison pour laquelle notre Ville doit montrer l'exemple. Ce n'est pas moi qui le dis. Je ne fais

que citer ce que notre collègue Marie-Laure GODIN va nous rapporter dans le projet de délibération n° 22 sur le low-tech lab.

Promouvoir le sport aura donc pour conséquences fâcheuses de promouvoir le gaspillage électrique, ainsi que de produire du CO2 et des déchets nucléaires, démontrant ainsi l'incohérence de la majorité municipale sur sa politique environnementale. Vous comprendrez donc que notre groupe appelle à voter contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame LAVARDE.

**Mme LAVARDE :** Monsieur THELLIER, j'ai eu l'occasion de m'intéresser au sport dans le cadre de mes activités extérieures à la mairie, car c'est un sujet sur lequel les parlementaires portent de l'intérêt. D'ailleurs, j'ai même eu l'occasion de visiter la Paris Games week l'année dernière. Je vous invite donc à venir avec moi cette année en février prochain pour échanger notamment avec la communauté du Grand Poitiers, qui n'a pas vraiment la même couleur politique que notre assemblée municipale, mais qui croit néanmoins dans le développement du sport. Elle en a même fait un véritable projet, puisque la Communauté d'agglomération et la ville portent ensemble tout un projet auprès des personnes âgées et des jeunes. Ces deux collectivités en ont même fait toute une filière d'excellence avec un Centre de Ressources et d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS), financé par les crédits de l'Etat, et qui vise justement à favoriser l'émergence de sportifs accomplis en matière de sport. Si vous veniez voir ces compétitions à la porte de Versailles, vous verriez qu'il s'agit véritablement d'une atmosphère de compétition et que les personnes qui pratiquent le sport sont de véritables athlètes. De plus, comme l'a très bien dit Monsieur MOUGIN, ils sont accompagnés par des coaches et suivent un entraînement physique en plus de leur pratique. Enfin, il existe également tout un enjeu technologique en marge du sport, avec une véritable recherche scientifique permettant de développer de nouveaux outils d'accompagnement. Bref, je pense que certaines choses sont loin d'être justes dans tout ce que vous venez de dire.

**M. BAGUET :** Merci. Dans ce contexte, j'aimerais vous faire partager une excellente nouvelle. Comme vous le savez, la ville de Boulogne-Billancourt s'est portée candidate pour être reconnue comme site olympique et c'est pour cette raison que nous nous engageons dans la construction d'un palais des sports de 5 000 places. J'aimerais vous annoncer que notre projet séduit, puisque j'ai été informé mardi matin que la ville de Boulogne-Billancourt a été labélisée Terre de jeux 2024. Nous sommes donc désormais reconnus.

Il s'agit là d'une première étape, cette nouvelle étant plutôt sympathique puisqu'elle signifie que certaines personnes partagent notre ambition. Il faut s'en féliciter.

Comme vient de le dire Madame LAVARDE, la ville de Poitiers bénéficie d'un CREPS soutenu par le ministère des Sports. Cela étant, la ville de Paris a également créé une équipe de sport et Madame HIDALGO a décidé elle aussi de lancer sa ville dans cette discipline. Je pense qu'il ne faut pas considérer ces pratiques modernes au travers de leur côté excessif. Au contraire. Il faut peut-être prendre un peu de hauteur à ce sujet. D'autre part, et comme je vous l'ai déjà dit, nous avons un projet global de ville. Or, l'une des grandes difficultés à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui a trait à notre capacité à mobiliser des animateurs. Je rappelle en effet que nous sommes encore en déficit dans nos centres de loisirs et que nous ne trouvons toujours pas suffisamment d'animateurs. Lorsque nous proposons à un jeune de travailler pendant deux heures pour surveiller les cantines, ou pendant huit heures le mercredi pour s'occuper des enfants, cela pose certaines difficultés. Nous devons mobiliser tous nos concitoyens si nous voulons mener à bien un véritable projet global de ville en proposant des projets motivants à notre jeunesse pour qu'elle soit mobilisée. Je rappelle qu'un animateur est payé le même prix à Boulogne-Billancourt qu'à Issy-les-Moulineaux, à Clamart ou à Puteaux. Il faut donc qu'un jeune ait une motivation particulière pour venir travailler à Boulogne-Billancourt, sans quoi il ne viendra pas, tout simplement. Bref, nous sommes aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée. Il existe certains secteurs qui portent aujourd'hui notre jeunesse, et le basket-ball, tout comme le sport, en font partie, ces disciplines étant actuellement en plein développement en France.

Encore une fois, il faut considérer le sport dans sa globalité et donc le considérer aussi comme un lieu d'éducation. Comme l'a expliqué Monsieur MOUGIN, au lieu de laisser les dix millions de français qui pratiquent quotidiennement le sport en solitaire, nous pouvons au contraire les sensibiliser, former des animateurs et accompagner les enfants dans la maîtrise de ce sport. Je pense que ce travail pédagogique relève de la collectivité publique. C'est aussi pour cette raison que nous nous associons avec l'entreprise Sigma-sports, une entreprise bouloonnaise, dont l'entraîneur sportif est Julien BENNETEAU, lui aussi bouloonnais. Nous avons donc une sorte de micro-territoire bouloonnais en faveur de toute cette politique globale du sport dans la Ville et ce créneau représente une très belle occasion à saisir. J'entends dire qu'il faut une ville plus moderne et plus responsable. Or nous répondons à la modernité d'un côté, et pour ce qui est de la responsabilité nous sommes équilibrés puisque nous sommes capables de nous lancer à la fois dans le sport et dans le low-tech lab. Les deux s'équilibrent et cela s'appelle

# Séance du 19 décembre 2019

une ville responsable. Quoi qu'il en soit, nous soutenons ardemment ce projet global, car c'est une belle façon d'éduquer notre jeunesse, de l'accompagner et de mobiliser les animateurs dont nous avons tant besoin.

S'agissant de la rentabilité du Palais des sports, nous devrions avoir de belles surprises et il n'est pas dit que nous aurons forcément besoin que du sport pour le rentabiliser, car beaucoup de personnes s'intéressent à notre projet. D'ailleurs, nous avons déjà été reconnus Terre de jeux Paris 2024 et la prochaine étape – et notre dossier est en bonne voie – consistera à être reconnus en tant que centre de préparation des Jeux olympiques. Enfin, il s'agira pour la Ville ensuite d'être reconnue comme site olympique et il se pourrait que le sport devienne un sport de démonstration en 2024 dans notre futur Palais des sports. Il s'agit donc d'un beau projet global. J'en profite pour saluer le président David LANIEL, qui est présent ce soir dans le public, et le remercie pour l'accompagnement qu'il nous propose en faveur des jeunes bouloonnais. Je mets à présent cette délibération aux voix.

**La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.**

**M. BAGUET :** Je vous remercie. Avant de céder la parole à Madame LAVARDE pour les points financiers, j'aimerais vous faire part d'une autre bonne nouvelle. Comme vous le savez, nous avons voté un vœu en conseil municipal le 27 juin dernier pour demander à la Direction des finances publiques des Hauts-de-Seine de revoir la carte de ses agences, puisque les maires des Hauts-de-Seine avaient découvert la veille dans le journal Le Parisien que de nombreux centres d'impôts et de services de comptabilité publique seraient supprimés. Nous étions directement concernés au niveau de GPSO, puisque cette mesure visait le centre municipal des impôts de Meudon, le service de comptabilité publique d'Issy-les-Moulineaux et le service de recettes municipales de Boulogne-Billancourt. Nous avons reçu la nouvelle Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFiP), qui nous a annoncé, après notre intervention et suite aux arguments que nous avons présentés, que non seulement Boulogne-Billancourt conserverait son service de recettes municipales, mais qu'en plus les services seront étendus pour devenir un Centre d'aide à la décision aux collectivités (en plus du contrôle de la régularité des actes). Il s'agit donc d'une très bonne nouvelle, notamment en termes de service à nos concitoyens. Nous nous sommes bien battus et nous avons finalement obtenu gain de cause. Je cède à présent la parole à Madame LAVARDE.

## **6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

## **7. CONVENTIONS D'OBJECTIFS, DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET/OU DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION ET/OU LES AVANTAGES EN NATURE EXCÈDENT LE SEUIL DES 23 000 EUROS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES AINSI QUE LEURS ÉVENTUELS AVENANTS**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Je vous propose de présenter ces deux délibérations ensemble puisqu'elles concernent toutes les deux le même sujet.

Cette année, nous vous proposons de voter un montant de 6 024 541 euros de subventions aux associations. Ce montant sera inférieur à 23 000 euros pour 152 associations – ce qui signifie qu'elles pourront percevoir l'intégralité de cette somme dès les premiers jours du mois de janvier –, et il sera supérieur à 23 000 euros pour 28 associations – ce qui signifie qu'un premier acompte leur sera versé en début d'année pour leur permettre de fonctionner et que le solde leur sera versé après le vote du budget. D'autre part, vous avez pu constater le vote de subventions dans le cadre de la contractualisation signée entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine. De même, une subvention pour le haut niveau, qui était versée précédemment par le département des Hauts-de-Seine, apparaît également cette année. Nous avons choisi de distinguer les différents volets pour plus de lisibilité vis-à-vis des associations, entre la subvention municipale, la subvention contractualisée et la subvention pour le haut niveau. A ce titre, je remercie mes collègues, Madame GODIN, Madame SHAN, Monsieur MARQUEZ et Monsieur LAURENCIN, qui ont travaillé ensemble dans le cadre du groupe de travail, au cours duquel nous avons évoqué l'ensemble des subventions aux associations et avons répondu aux diverses questions qui étaient posées.

Quant au point n° 7, il est la conséquence directe du versement de ces subventions, puisqu'il concerne les conventions devant être signées entre la Ville et les associations, soit parce que celles-ci perçoivent une subvention supérieure à 23 000 euros, soit parce qu'elles perçoivent des avantages en nature supérieurs à 23 000 euros. Je rappelle en effet que 257 associations sont aidées en nature et que 126 d'entre elles sont subventionnées. Cela signifie donc que plus de

130 associations bénéficient uniquement d'avantages en nature. Sachez que le montant global de l'ensemble des aides apportées par la Ville pour l'année 2018 (mise à disposition de locaux, de cars ou de salles de réunion) s'est élevé à 11,7 millions d'euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*Les délibérations 6 et 7 sont adoptées à l'unanimité, les élus suivants ne prenant pas part au vote pour la délibération n°6 : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Madame Isaure De BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOULLIARD, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Jonathan PAPILLON, Madame Elisabeth DE MAISTRE.*

## **8. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le maire à solliciter un soutien extérieur auprès de la région Île-de-France et du département des Hauts-de-Seine pour la réalisation de neuf projets portés par la Ville.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. GARANTIE D'EMPRUNT - RÉAMÉNAGEMENT D'UN PRÊT - CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS PAR RÉSIDENCES - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES (RLF) ÎLOT AA ZAC SEGUIN**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

La société d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) Résidences - Le logement des fonctionnaires a demandé à la Ville de revoir la périodicité de l'une de ses lignes de prêt de manière à pouvoir dégager plus de fonds pour réaliser de nouvelles opérations. Ce prêt accordé par la Caisse des dépôts et Consignation a été garanti à 100 % par la Ville. Il vous est donc demandé, d'une part de maintenir cette garantie, et d'autre part d'approuver le changement de modification de la périodicité –sachant que 15 logements sont attribués par la Ville dans le cadre de cette opération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. GARANTIE D'EMPRUNT - RÉAMÉNAGEMENT D'UN PRÊT - ACQUISITION EN VEFA PAR COALLIA (EX-AFTAM) D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 96 LOGEMENTS**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Action logement services avait contracté un prêt, garanti par la Ville à hauteur de 100%, qui a été transféré de COALLIA à l'ESH COALLIA HABITAT, pour 96 logements. Il nous est demandé de proroger la garantie de la Ville de deux ans.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. GARANTIE D'EMPRUNT - OPÉRATION DE RÉNOVATION DES PARKINGS DU PONT-DE-SÈVRES PAR PARIS HABITAT OPH**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Il est demandé à la Ville de garantir un prêt à hauteur de 100 %. Ce prêt de 2,4 millions d'euros serait consenti à PARIS HABITAT OPH par la Caisse des dépôts et consignations et servirait à réhabiliter le parking du Pont-de-Sèvres. Aussi et pour répondre de manière plus précise à Monsieur THELLIER – car je n'ai pas pu le faire en commission – si la réglementation impose des normes en termes de prises électriques pour les parkings neufs, elle ne dit rien à propos des parkings anciens. Cependant, des prises électriques ainsi que des bornes de rechargement pour les voitures électriques seront bien installées dans ce parking.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* avait interrogé la commission sur la question des bornes de chargement, mais Madame LAVARDE vient d'apporter la réponse. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. COMMUNICATION DU MONTANT DÉFINITIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉ PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération a déjà été évoquée hier soir au cours du conseil territorial et aucune différence notable n'est à signaler. Il s'agit d'acter simplement le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), puisque nous connaissons désormais le montant définitif des bases fiscales, qui constitue un des piliers de ce fonds.

**M. BAGUET :** Merci. Je profite de cette délibération pour annoncer deux choses. La première n'est pas une très bonne nouvelle pour la Ville, puisque l'amendement de notre collègue député à l'Assemblée nationale Monsieur PUPPONI a été voté, alors que Madame LAVARDE avait fait tomber l'amendement au Sénat, qui consistait à augmenter le Fonds Régional de Solidarité d'Île-de-France (FSRIF) de 20 millions d'euros en le passant de 330 à 350 millions d'euros.

Par ailleurs, je rappelle que la ville de Paris avait été déplafonnée l'année dernière dans sa contribution au FRSIF. Or, l'Assemblée nationale a rétabli le plafonnement de

Paris cette année, ce qui signifie que Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux paieront essentiellement les 20 millions d'euros supplémentaires, puisque les communes de Courbevoie et de Puteaux, qui sont plus riches que Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, ont atteint le plafond compte tenu de leurs dépenses de fonctionnement. Nous allons donc assumer une grande partie de cette nouvelle augmentation. Heureusement, nous l'avions budgétée dans le cadre de notre préparation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), car nous nous attendions effectivement à ce mauvais coup. Cette somme s'ajoutera quand même aux 156 millions d'euros de prélèvements supplémentaires que nous subissons depuis le début du mandat.

Cela étant, nous restons tout de même la grande ville de France la mieux gérée parmi les 38 communes de plus de 100 000 habitants (le périmètre de l'analyse exclu les deux villes de + de 100 000 habitants situées sur l'Île de la Réunion ainsi que Paris), et cela malgré ces 156 millions d'euros de prélèvements. En clair, nous sommes médaille d'or toutes catégories et sommes médaille d'or dans deux catégories sur trois. Et puisque nous parlons de Jeux olympiques tout à l'heure, nous avons donc raflé trois médailles d'or sur quatre. Toutefois et même si le plus dur est de rester sur la plus haute marche du podium, sachez non seulement que nous y restons, mais que nous confortons en plus notre position, puisque nous avons 800 points d'avance sur la ville de Reims qui est arrivée en deuxième position. Boulogne-Billancourt bénéficie en effet de 2 500 points et Reims de 1 700. Aussi, lorsque j'entends certaines personnes qui s'inquiètent à propos du financement du Palais des sports, j'ai envie de leur répondre que nous restons la ville de France la mieux gérée de notre catégorie, et cela malgré toutes les dépenses engagées, les investissements et l'ensemble des prélèvements.

Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À CDC HABITAT SOCIAL POUR LA RÉALISATION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT**

## **14. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR LA RÉALISATION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT**

## 15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À SEINE OUEST HABITAT POUR LA RÉALISATION DE 110 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT

## 16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À IMMOBILIÈRE 3F POUR LA RÉALISATION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT

### M. Léon SEBBAG, conseiller municipal, rapporteur

Quatre bailleurs sociaux ont sollicité la Ville pour des subventions afin de réaliser plusieurs logements. Ces aides concernent huit opérations, comprenant au total 200 logements sociaux, le tout pour une subvention communale d'un montant de 7 067 986 euros. Ces huit opérations font l'objet d'une délibération par bailleur, correspondant donc à ces quatre délibérations. La Ville intégrera ces subventions aux dépenses déductibles de l'année 2019 au titre du prélèvement Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Si ces opérations améliorent le bilan SRU de la Ville avec ces 200 logements sociaux supplémentaires, sachez que les droits de réservation obtenus en contrepartie des subventions accordées seront hélas transférés à l'Etat. En effet, ce dernier désignera les candidatures qui seront étudiées par les bailleurs pour l'attribution des logements concernés.

La délibération n° 13 concerne CDC Habitat, pour la réalisation de 13 logements situés au 58, rue de Meudon pour une subvention de 180 000 euros.

La délibération n° 14 concerne Hauts-de-Seine Habitat pour deux opérations. La première porte sur la réalisation de 30 logements situés 3-5, rue Esnault-Pelterie, pour une subvention de 600 000 euros, et la seconde sur 25 logements situés 131, rue de Silly pour une subvention de 233 000 euros.

La délibération n° 15 concerne Seine-Ouest Habitat et porte sur quatre opérations. La première pour 24 logements situés au 182, rue Gallieni, pour une subvention de 2 200 000 euros, la deuxième pour 26 logements situés au 14, rue des Quatre-Cheminées, pour une subvention de 2 242 000 euros, la troisième pour 33 logements situés au 11 rue de Clamart, pour une subvention de 1 080 000 euros et la quatrième pour 27 logements situés au 83, rue de Sèvres, pour une subvention de 462 986 euros.

La délibération n° 16 concerne l'Immobilière 3F, pour la réalisation de 22 logements situés au 642, rue Yves-Kermen, pour une subvention de 70 000 euros.

L'ensemble de ces subventions représente un total de 7 067 986 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité pour ces quatre délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la différence de montant des subventions entre les différents logements. Il lui est répondu que la subvention municipale est un élément déclencheur de l'opération et qu'elle dépend de l'opération et de la localisation de celle-ci ; en tout état de cause le plan de financement est visé par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL). Avis favorable à l'unanimité pour ces quatre délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Peut-être avez-vous fait le calcul de tête, puisque l'ensemble de ces délibérations représente un investissement de la Ville de plus de 7 millions d'euros. Nous allons ainsi dépenser plus de 7 millions d'euros pour la réalisation de 200 logements sociaux. Je rappelle en effet que nous sommes en retard par rapport aux obligations imposées par la loi SRU, même si nous sommes passés de 10 à 14,61 % de logements sociaux sur le territoire de la commune. Nous ne sommes donc pas encore aux 25 % exigés, mais nous en prenons cependant le chemin. De plus, tout se passe très bien avec les bailleurs sociaux auxquels nous avons demandé de réaliser les efforts financiers nécessaires pour obtenir le conventionnement de logements que nous avons identifiés comme étant des logements sociaux de fait, et non pas de droit, ce qui signifie qu'ils ne sont pas reconnus aujourd'hui par la loi SRU. En contrepartie, la Ville les accompagne sur d'autres opérations (y compris sur ces opérations de conventionnement).

Quoi qu'il en soit, nous espérons augmenter significativement notre pourcentage de façon conséquente dans les années à venir. De plus, nous bénéficierons d'un crédit de l'Etat grâce à ces investissements de 7 millions d'euros, puisque nous allons dépenser plus que le montant de l'amende qui nous a été imposée par l'Etat. Il s'agit donc d'une très belle opération, à la fois sur le plan social et humain et sur le plan financier et économique. Je mets aux voix.

*Les délibérations 13, 14, 15 et 16 sont adoptées à l'unanimité.*

## 17. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

### Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, cette délibération porte sur quatre points. Le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs, le deuxième le recrutement d'agents contractuels, le troisième la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS à hauteur de 50 % de son temps de travail et le quatrième la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## 18. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE CULTURELLE SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES

## 19. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES FILIÈRES SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

## 20. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATÉGORIE C DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

### Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que nous avons déjà parlé du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) lors

du conseil municipal du 27 juin dernier, puisque nous avons alors voté ce régime pour la branche sportive et pour les emplois fonctionnels. Il s'agit aujourd'hui de voter ce nouveau régime indemnitaire pour les filières culturelles, ainsi que pour le secteur patrimoine et bibliothèques, pour la filière médicosociale et pour les cadres d'emplois de la catégorie C de la filière technique. J'ajoute que ces trois nouveaux régimes indemnitaires ont été adoptés lors du comité technique du mois de novembre dernier.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité pour les trois délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité pour les trois délibérations.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle qu'il y a eu un peu d'agitation au sein du personnel communal suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), puisque celle-ci nous avait demandé de supprimer des primes qui étaient illégales. Il s'agissait même de rappels à la loi. Le personnel communal était donc inquiet car certains pensaient qu'ils allaient perdre énormément d'argent par mois. Or, personne n'a perdu un seul centime avec le RIFSEEP. Bien au contraire, certains agents ont même vu leur rémunération augmenter. Je mets aux voix.

*Les délibérations 18, 19 et 20 sont adoptées à l'unanimité.*

## 21. DÉPLOIEMENT D'UN RELAIS ASSISTANTS DE VIE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEINE OUEST ENTREPRISE ET EMPLOI ET IPERIA L'INSTITUT

### Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous demande d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention avec Seine Ouest Entreprise et Emploi et IPERIA L'Institut pour le déploiement d'un Relais Assistants de Vie. Je précise qu'un Relais Assistants de Vie est un site de formation à destination des salariés pour les métiers de l'accompagnement à domicile des personnes âgées ou dépendantes. Comme vous le savez, ces personnes sont fréquemment isolées et leur métier est souvent mal considéré et mal rémunéré. De fait, la ville de Boulogne-Billancourt a souhaité répondre à ces difficultés

en ouvrant la structure « Comme à la maison », pour les salariés des entreprises de services d'aide à domicile. Dans le même esprit, il paraît intéressant de pouvoir proposer ces formations aux assistants de vie, par le biais d'une convention avec IPERIA L'Institut qui prend financièrement cette action en charge. Pour leur part, Seine Ouest Entreprise et Emploi, la ville de Boulogne-Billancourt et le CCAS s'engagent à communiquer auprès des employeurs ou des professionnels pour faire connaître ces formations, qui se dérouleraient dans les locaux de « Comme à la Maison ». D'ailleurs, sachez que cette structure commence à prendre de l'ampleur et qu'elle est extrêmement fréquentée par les salariés, surtout en ces temps de grèves. Ces personnes sont en effet bien contentes de pouvoir prendre un peu de repos et un peu de répit dans ces locaux.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je trouve que Madame GODIN est modeste car elle a oublié de dire que la ville de Boulogne-Billancourt a obtenu une Marianne d'or du développement durable pour ce projet innovant parmi les 10 000 projets présentés, sachant que 26 ont été retenus. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter car cela est tout à notre honneur. En effet, nous pouvons être fiers de nous occuper des personnes qui s'occupent des autres. Donc bravo à Madame GODIN et à toutes ses équipes pour cette Marianne d'or. Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET L'ASSOCIATION LOW-TECH LAB POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN FAVEUR DE LA VILLE ET DE SES HABITANTS DANS LE DOMAINE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit là encore d'un très beau projet pour la ville de Boulogne-Billancourt, puisque cette délibération concerne

une convention de partenariat entre la Ville et l'association Low-tech Lab, pour la réalisation d'actions d'intérêt général pour la ville et ses habitants dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable. Concrètement, cette convention vous propose de créer le premier lieu dédié à la recherche des technologies respectueuses de l'environnement dans les locaux de l'ex maternelle Forum. Ce lieu ouvert à tous prônera des solutions simples valorisant les ressources et les savoir-faire locaux. Ce Low-tech Lab est porté par Corentin DE CHATELPERRON, que nous connaissons bien à Boulogne-Billancourt, puisqu'il a notamment parrainé la journée de la mobilité en septembre dernier avec Stéphane LE DIRAISON. De même, ces derniers participent également à diverses réflexions sur ces sujets avec Yann ARTHUS-BERTRAND. J'en profite pour vous annoncer que Yann ARTHUS-BERTRAND s'est installé dans le quartier du Pont-de-Sèvres depuis quelques jours, puisqu'il a choisi Boulogne-Billancourt pour y tourner son prochain film intitulé « France, une histoire d'amour ». Nous avons ainsi tenu une réunion tout à fait intéressante et extrêmement chaleureuse avec lui il y a quelques jours à la salle polyvalente du Pont-de-Sèvres, à laquelle de nombreux habitants du quartier ont assisté, puisqu'ils sont véritablement mobilisés pour ce projet. Ces personnes seront au cœur du projet de ce film, puisqu'ils seront tous photographiés et interviewés ; nous ne pouvons que nous en réjouir.

Concernant cette délibération, l'ouverture de ce laboratoire est donc vraiment un très beau projet pour notre ville, puisque cet espace sera aussi un lieu d'événements.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Comme vient de le dire Madame GODIN, de la réunion de présentation du futur film de Yann ARTHUS-BERTRAND se dégageait une véritable chaleur de fierté partagée de la part des habitants du quartier qui étaient présents, quels qu'ils soient (copropriétaires, locataires, associations). J'ai rarement vu une réunion aussi dense dans cette salle polyvalente. J'ajoute que la fête du quartier du Pont-de-Sèvres aura lieu demain et que Yann ARTHUS-BERTRAND sera lui-même présent pour ouvrir son studio à tous les habitants qui seront filmés. Je rappelle que nous étions déjà partenaires de son film exceptionnel *Woman*, qui sera projeté en exclusivité à Boulogne-Billancourt avant sa sortie mondiale le 8 mars prochain, date de la journée de la femme. Je suis très satisfait de cette collaboration entre Yann ARTHUS-BERTRAND,

# Séance du 19 décembre 2019

Corentin DE CHATELPERRON et Stéphane LE DIRAISON, d'autant qu'il s'agit de développement durable et de protection de la planète. De même, il est bien que ces actions se déroulent au Pont-de-Sèvres et que cette école du Forum soit en quelque sorte le vivier de ces projets mondiaux de demain. Je partage donc l'avis de Monsieur THELLIER car même s'il n'est pas favorable au sport, je sais qu'il est favorable à tous ces projets. Bref, c'est une belle dynamique en cours de création. Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. ATELIERS THÉÂTRE EN MILIEU SCOLAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA COMÉDIE.**

**M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Amorcé à la fin de l'année 2017, le projet de rapprochement géographique des deux écoles constituant le groupe scolaire Clamart, à savoir la maternelle Point-du-Jour et l'élémentaire Les Glacières, s'est concrétisé à la rentrée scolaire 2018. Cette proximité géographique a permis l'élaboration d'un projet d'école commun. A terme, si cette option est validée par la direction académique, le rapprochement géographique pourrait déboucher sur une fusion de la maternelle et de l'élémentaire pour constituer une école primaire autour d'un projet d'implantation de classes à horaires aménagés, option théâtre. Aujourd'hui, il paraît intéressant d'inscrire d'ores et déjà les futures classes à horaires aménagés dans une continuité pédagogique et de proposer des ateliers de pratique théâtrale à l'ensemble des cycles. Aussi, il vous est proposé d'approuver la convention tripartite ci-jointe, entre la ville de Boulogne-Billancourt, l'Éducation nationale et l'association Les Enfants de la comédie, et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2018 – RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2018.**

**Mme Béatrice BELLARD, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire. Il s'agit là d'une délibération traditionnelle que je vous présente tous les ans. Concrètement, il s'agit de l'avant-dernier rapport pour la société en charge de la piscine-patinoire, puisque la délégation de service, qui était confiée jusqu'à présent à Vert-Marine a été prolongée jusqu'au 30 juin 2019.

Concernant le rapport pour le cinéma de l'espace Landowski, qui est confié à la société Cinevox, nous constatons une baisse de la fréquentation et des recettes dans un contexte particulièrement concurrentiel. De fait, la Ville s'engage à tout faire pour que cette situation ne se dégrade pas car les Boulonnais sont très attachés à ce service.

Viennent ensuite huit délégations de service public de crèches ou de halte-garderie, dont trois sont confiées à la société Les Petits Chaperons Rouges, une à la société Crèche attitude et quatre à la société Babilou-Evancia. A ce propos, j'insiste sur le travail réalisé par la direction de la famille pour assurer le suivi quotidien de ces délégations, aussi bien avec les différentes équipes en charge de ces secteurs, qu'avec les équipes d'encadrement et les familles. Ces équipes effectuent en effet un énorme travail et les résultats se mesurent au regard de l'investissement des services de la ville.

J'en viens à présent au réseau de chaleur et de froid, dont la délégation de service public est confiée à la société Idex Energie. Il s'agit là d'une délégation de longue durée puisqu'elle se terminera en 2035 après avoir démarré en 2006. Sachez que le rapport de cette société s'est considérablement amélioré, grâce au travail réalisé par les services de la ville avec une société de conseil en ingénierie. De fait, les services travaillent désormais en bonne intelligence et des réunions ont lieu tous les trimestres. Ces dernières permettent notamment de mieux appréhender ce que la ville attend en matière de compte-rendu d'activité. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette amélioration.

Enfin, la dernière délégation de service public, celle du restaurant municipal, vous est présentée pour la dernière fois.

Je rappelle en effet que celle-ci n'existe plus et que le service proposé aux agents de la ville et aux différentes sociétés situées autour de l'hôtel-de-ville – qui était confié jusqu'à présent à la société Multi-restauration service – a laissé place à un marché. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). S'agissant de la situation du cinéma Landowski, sachez que l'exposition accueillie au Musée des années 30 sur le paquebot rencontre actuellement un véritable succès puisque nous avons déjà enregistré 10 000 visiteurs. J'espère que la proximité de cette exposition permettra d'aider le cinéma, comme cela fut le cas avec le salon du livre au cours duquel nous avons vendu 7 300 ouvrages. Cela prouve que les Boulonnais sont d'ardents lecteurs et là aussi nous ne pouvons que nous en féliciter.

*Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.*

## **25. INSTALLATION DE DEUX CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION SUPPLÉMENTAIRES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**Mme Béatrice BELLIARD, maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération vient en complément d'une délibération précédente que nous avons adoptée en conseil municipal le 21 février 2019. Concrètement, celle-ci vise à ajouter deux caméras, aux quinze que GPSO installera prochainement dans le cadre de l'extension de notre système de vidéoprotection qui donne entière satisfaction.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Je profite de cette délibération pour vous faire part de certaines difficultés rencontrées par les cyclistes et par les poussettes à grand gabarit pour franchir les barrières de sécurité qui protègent l'accès de certains mails. Je pense

notamment à celui de l'allée du Maréchal Juin. En lieu et place des barrières, qui sont relativement inconfortables voire infranchissables pour les vélos-familles avec attelage ou triporteur, ne serait-il pas possible d'installer des zones de vidéo-verbalisation à ces endroits avec une capture des immatriculations pour décourager les incivilités, en particulier celles des deux-roues motorisés ?

**M. BAGUET :** Cela fait des années que ces sujets sont évoqués par les Boulonnaises et par les Boulonnais. Nous avons cherché désespérément des solutions car là où passe un vélo articulé passe aussi un scooter. Ces engins mettent en effet en danger les personnes qui circulent sur les mails. Nous avons donc pris cette option après avoir étudié plusieurs solutions. Aujourd'hui, ce système semble susciter une grande satisfaction, puisque ceux qui ont demandé ces installations sont très contents, tout comme les riverains. Nous n'allons donc pas changer les choses, même si vous introduisez un nouvel élément dans cette problématique, car nous avons mis beaucoup de temps à régler ces situations. Malheureusement le sens civique n'est pas partagé par tout le monde. Pour l'heure, nous avons préféré privilégier la sécurité et la tranquillité des riverains. Cela étant, si vous connaissez un autre dispositif permettant de faire passer les vélos articulés sans faire passer les scooters, nous sommes preneurs. Je peux vous assurer que les ingénieurs de GPSO ont étudié tous les systèmes qui existaient en France. J'ai moi-même été voir certains stands pendant le Salon des maires et la seule solution qui existe aujourd'hui est une sorte de nacelle articulée permettant aux piétons et aux poussettes de passer en toute sécurité. Il s'agit donc d'un sujet difficile mais nous sommes preneurs si vous avez d'autres solutions. Je mets aux voix.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## **26. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU MÉDAILLÉS EN 2019 À L'OCCASION D'UN CHAMPIONNAT DU MONDE OU D'EUROPE DE LEUR DISCIPLINE**

**M. Marc FUSINA, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Cette délibération concerne neuf athlètes pour un montant total de 20 000 euros. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Il s'agit là d'une tradition boulonnaise de longue date, que nous pourrions d'ailleurs ouvrir aux champions de France. Je vous propose donc de voter cette délibération en l'état, et de regarder pour un prochain conseil municipal combien nous avons eu de jeunes champions de France – j'ai en tête Manon TRAPP en athlétisme – car les citoyens se souviennent de cette tradition. Jean-Luc ROUGÉ, ancien champion du monde de judo, me parlait encore récemment de la tradition boulonnaise qui accompagne les sportifs de haut niveau. Je mets aux voix.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

## **27. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES COMMUNES DE CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, SÈVRES, VANVES ET VILLE-D'AVRAY EN VUE DE LA PASSATION DU OU DES MARCHÉ(S) DES SERVICES DE TRANSPORT EN AUTOCAR.**

**Mme Christine BRUNEAU, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Ce groupement de commandes existe déjà, ainsi que la convention y afférent. Cependant, il s'avère nécessaire de le reconduire puisqu'il arrivera à son terme en août 2020. Je précise que ce groupement de commandes concerne des prestations de transports scolaires de compétence communautaire, ainsi que des transports de compétence communale liés à des activités scolaires ou périscolaires ou à des animations locales. Il vous est donc proposé :

- d'autoriser la reconduction de ce groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention entre la commune, GPSO et les communes concernées ;
- d'autoriser le coordinateur du groupement de commandes à lancer la procédure de passation du marché ;
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à la commande publique à signer les marchés qui en résulteraient, ainsi que les modifications et les ordres de services intéressant l'ensemble des membres.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Il s'agit d'une délibération miroir puisque nous avons pris exactement la même hier soir lors du conseil territorial de GPSO. Tous les conseils municipaux des villes concernées sont également tenus de la voter. Je mets aux voix.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

## **28. DÉMATÉRIALISATION DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

**M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Environ 10 000 familles boulonnaises font calculer chaque année leur quotient familial, qui peut être transmis par courriel ou par courrier, ou encore être déposé directement en mairie. Depuis plusieurs années déjà, la Ville met l'accent sur la dématérialisation et souhaite par conséquent obtenir l'agrément de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication (DINSIC) de l'Etat pour l'accès à certaines données fiscales issues de la Direction Générale de Finances Publiques, via l'API. Les données fiscales seront uniquement utilisées pour le calcul du quotient familial et avec l'accord express des familles. Ce dispositif est donc conforme au RGPD.

L'ouverture de ce nouveau service débutera pour la prochaine campagne du calcul du quotient familial. Le service consistera à proposer aux familles, via le portail Famille, de faire calculer automatiquement leur quotient familial à partir des données accessibles de l'API, évitant ainsi toute démarche en mairie. Pour les familles ne souhaitant pas utiliser cette disposition, la transmission des informations sera toujours possible soit en mairie soit par courrier.

Il vous est proposé de voter cette délibération relative au transfert des données fiscales des familles, via l'API, dans le but exclusif du calcul du quotient familial, et avec l'accord express des familles. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Le groupe *La Ville Citoyenne* avait demandé ce qu'il en serait pour les familles qui refusaient d'adhérer à ce nouveau dispositif mais Monsieur AMAR vient de répondre à cette interrogation. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Cela reste une demande volontaire et il est évident que nous ne pouvons pas avoir accès à ces données sans l'autorisation des familles. Je mets aux voix.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## **29. TICKETS-LOISIRS RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire,

Cette délibération a pour objet la signature d'une convention pour l'utilisation des tickets de loisirs proposés par la région Île-de-France. Ces tickets-loisirs sont destinés aux jeunes franciliens âgés de 11 à 17 ans et permettent l'accès aux zones de loisirs de la région Île-de-France. La convention prévoit la mise à disposition de 372 tickets, qui seront répartis entre le Déclic-Ado et le centre social. En contrepartie, la Ville s'engage à réaliser un bilan de l'utilisation de ces tickets, que nous transmettrons ensuite à la région afin éventuellement de pouvoir renouveler cette convention. Je vous propose d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

## **30. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire,

Cette délibération s'adresse aux jeunes Boulonnais âgés de 18 à 25 ans, qui souhaitent passer leur permis de conduire dans le cadre des bourses que nous mettons à leur disposition par l'intermédiaire du Bureau Information Jeunesse (BIJ). Nous avons reçu 79 contacts, avons finalisé 23 dossiers et en avons retenu 19. Je rappelle que nous avons déjà accompagné 81 jeunes pour l'obtention de leur permis de conduire. Au total, ces 19 dossiers représentent un coût financier de 14 500 euros pour la Ville. En contrepartie, les jeunes s'engagent à effectuer 30 heures chacun de bénévolat, au sein de différentes associations que nous leur proposons. Je vous propose d'approuver cette attribution de bourses. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

## **31. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RÉUNISSANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LES COMMUNES DE CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, SÈVRES, VANVES ET VILLE-D'AVRAY EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS POUR DES TRAVAUX, DIVERSES PRESTATIONS ET L'ACHAT DE FOURNITURES EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS**

**M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Cette délibération est une délibération miroir du rapport n° 27 présenté hier soir en conseil d'agglomération par Madame BRUNEAU. Je rappelle que ce groupement de commandes vise à rationaliser l'action administrative en matière d'appels d'offres et à réaliser des économies d'échelle, plus précisément pour la création d'aires de jeux, ainsi que d'espaces verts et boisés.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme. DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.*

## **32. ACCORD-CADRE POUR LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE TRAVAUX TOUTS CORPS D'ÉTAT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 50 000 € HT PAR OPÉRATION ET D'UNE SUPERFICIE MAXIMUM DE 150 MÈTRES CARRÉS**

**M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Cette délibération vise à mettre en place un accord-cadre et à doter la Ville d'un dispositif plus rapide et moins onéreux que celui qui existe aujourd'hui. Il concernera de petites opérations dont le coût est inférieur à 50 000 euros et dont la surface est inférieure à 150 mètres carrés.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux :** Le groupe *La Ville citoyenne* demande si une même entreprise pourra se voir confier l'ensemble des chantiers de cet accord-cadre et demande par ailleurs quel est le montant maximum de cet accord-cadre. Il lui est répondu que ce montant est fixé dans le projet de délibération à un million d'euros maximum par an. S'agissant de la première question, il est répondu qu'il n'est pas possible de se prononcer car personne ne peut préjuger à l'heure actuelle des résultats de la mise en concurrence. Toutefois, il est précisé que la Ville n'aurait pas d'intérêt à disposer d'une entreprise unique pour la réalisation de ce type de travaux. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

## **33. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2018.**

**M. Jean-Claude MARQUEZ, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Il s'agit comme chaque année d'une communication sur les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels la Ville participe. Je me contenterai simplement de mettre en avant les faits marquants de l'année 2018 compte tenu du volume de ces documents, sachant qu'ils sont également consultables dans les services concernés et que mes collègues élus qui siègent dans ces syndicats pourront évidemment répondre à vos éventuelles questions.

Concernant le premier syndicat, le SIGEIF, ce rapport met en avant l'engagement de cette structure en 2018 pour la réalisation de projets importants et emblématiques pour accompagner la transition énergétique, comme par exemple la ferme photovoltaïque de Marcoussis ou encore la première unité de méthanisation de biodéchets d'Île-de-France à Gennevilliers.

S'agissant du SIPPEREC, syndicat pour les énergies et les réseaux de communication, il s'agit d'une structure importante pour la ville de Boulogne-Billancourt, puisque nous y faisons notamment nos achats en matière d'informatique et de télécommunications à des prix tout à fait concurrentiels, grâce au groupement de commandes mis en place par ce syndicat.

Pour ce qui est du SEDIF, qui distribue l'eau sur les territoires, notons que l'eau était disponible à Boulogne-Billancourt au prix moyen complet de 4,48 T.T.C. par mètre cube à la fin de l'année 2018, et que la qualité des eaux distribuées était excellente, puisque le taux de conformité était de 100 % en matière de microbiologie et en physicochimie.

En ce qui concerne le SIFUREP, qui gère les cimetières de 105 collectivités, notons que l'activité de ce syndicat a été marquée en 2018 par une légère baisse du nombre d'obsèques et de crémations par rapport à l'année 2017.

Du côté de l'Établissement Public Territorial de Grand Paris Seine Ouest enfin, le rapport met en avant une bonne gestion en 2018, des investissements ambitieux, ainsi qu'un service de proximité de qualité livré aux habitants, et cela malgré le contexte institutionnel instable que nous connaissons. Parmi les faits marquants de l'année 2018, notons :

- le lancement de la concertation sur le renouvellement du Plan climat Air-Energie qui couvrira la période 2019-2025 et qui permettra à notre territoire d'améliorer encore son empreinte carbone ;
- les aides financières importantes en faveur du logement social, avec 2 635 000 euros de subventions accordés (dont 22 immeubles à Boulogne-Billancourt représentant 452 logements) ;
- la mise en valeur du patrimoine arboré des espaces verts, avec la plantation de 226 nouveaux arbres, dont 119 à Boulogne-Billancourt ;
- un effort remarquable en matière de culture et de sport, notamment avec l'organisation de près de 600 événements proposés par les conservatoires de GPSO, qui ont réuni plus de 50 000 spectateurs.

Je vous remercie de votre attention.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.*

## **34. DÉROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL ANNÉE 2020**

**M. GOULLIARD, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Cette délibération concerne les dérogations au principe du repos dominical pour l'année 2020. Je vous propose d'émettre un avis pour l'ouverture des commerces à l'occasion de douze dimanches dans l'année aux dates figurant dans le dossier. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Je vous propose de passer à la présentation d'un vœu et de deux questions orales.

## **VŒU**

### **Fermeture de la boutique commerciale de la SNCF dans le centre commercial des Passages**

**M. BAGUET :** Mes chers collègues,

J'ai été alerté par des représentants syndicaux de la SNCF de la décision de la direction de la SNCF de fermer le guichet de vente situé 2, rue Tony-Garnier dans le centre commercial des Passages à Boulogne-Billancourt. J'ai été informé de la fermeture de cette boutique par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre, pour une fermeture le vendredi 20 décembre, c'est-à-dire demain. Tout d'abord, et comme je l'ai écrit au président de la SNCF Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, je trouve absolument incroyable que la SNCF se permette de prendre une telle décision sans en informer la Ville, comme si la délivrance de billets de train ne concernait pas la vie quotidienne de nos concitoyens. Je trouve cela absolument aberrant. J'ai donc remercié les délégués syndicaux de la

SNCF de nous avoir transmis cette information.

J'ai demandé aussitôt au président de la SNCF par courrier en date du 9 décembre dernier de bien vouloir sursoir à cette décision dans l'attente d'un rendez-vous, en lui précisant que le directeur du centre commercial des Passages était prêt à calculer une remise en faveur de la SNCF, si cette dernière trouvait le loyer de l'agence un peu trop élevé – alors même que cette boutique fonctionne très bien. J'ai même proposé que la Ville serve d'intermédiaire et que nous trouvions un autre local, à moindre loyer, à Boulogne-Billancourt pour reloger les salariés de cette boutique.

Malheureusement, je n'ai toujours pas obtenu de réponse de la part du directeur de la SNCF. Comme la fermeture de l'agence est théoriquement prévue demain, je me permets de vous solliciter ce soir avec ce vœu, d'autant que nous avons obtenu gain de cause la dernière fois que nous en avons présenté un au sujet de la fermeture de la trésorerie municipale. Je vous propose donc de soutenir ce vœu que nous allons adresser au président de la SNCF dès demain matin. Encore une fois je trouve cela absolument aberrant.

Le conseil municipal approuve le vœu à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Je vous remercie pour cette unanimité que nous ferons savoir à qui de droit.

## QUESTIONS ORALES

### Question orale posée par Madame Judith SHAN

**Mme SHAN :**

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Au mois de juin, vous nous avez annoncé en conseil municipal que le conseil de territoire GPSO avait interdit les trottinettes en free-floating sur son territoire. Cela faisait suite à un constat d'abandon de ces objets sur la voirie, en n'importe quel endroit soit directement par leur utilisateur, soit par d'autres personnes les déplaçant au gré de leur inspiration.

Notre ville est donc en zone rouge sur les applications des divers opérateurs et depuis le 5 décembre, nombreux sont les bouloonnais qui pour remédier aux grèves de transport, sont contraints en alternative à l'offre de vélos en free-floating de les emprunter aux portes de notre ville pour se déplacer.

L'objectif de cette interdiction selon votre collègue d'Issy-les-Moulineaux, M. RIGONI, « n'était pas d'interdire le free-floating à terme mais de pouvoir prendre le temps de l'organiser » en attendant la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Cette Loi d'Orientation des Mobilités devrait clarifier le statut de ces engins d'ici la fin de l'année.

L'article 18, qui porte sur la régulation du free floating, donnera ainsi la main aux collectivités pour réguler les trottinettes en libre-service en permettant de limiter le nombre d'engins déployés et en prévoyant deux mécanismes de régulation du marché : soit une délégation de service public au gré de laquelle la collectivité impose un cahier des charges aux entreprises, soit une sélection de quelques sociétés autorisées à opérer leur service lorsque celles-ci sont beaucoup trop nombreuses.

Je voudrais savoir comment la Ville a anticipé d'utiliser ces deux leviers afin de permettre aux bouloonnais de bénéficier de ce service, même s'il est par ailleurs déjà possible de maîtriser le stationnement de ces trottinettes, sachant que les fournisseurs peuvent définir des espaces précis de dépôt sur les applications, imposant à l'utilisateur de bien se garer s'il ne veut pas continuer à payer une consommation. Des espaces matérialisés (rack spécifique par exemple) permettraient notamment de réduire leur déplacement après restitution.

### Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET

**M. BAGUET :** Les décrets d'application laissent de nombreux champs à préciser, qui pourraient nécessiter des arrêtés municipaux. Nous sommes donc en train d'étudier avec les services de GPSO la mise en place d'une politique concertée sur l'ensemble des villes. Par exemple, faut-il que les zones interdites aux vélos concernent aussi ces trottinettes électriques ? Par ailleurs, la solution de créer des parkings adaptés pourrait être une réponse à cette problématique, comme nous l'avons fait pour les livreurs de restauration en deux roues de la place Marcel Sembat, pour qui la Ville s'est engagée à trouver une aire de stationnement avec des sanitaires. Nous allons donc essayer de définir des zones de stationnement bien précises dans Boulogne-Billancourt pour cette catégorie et cette idée pourrait être reprise pour les trottinettes en free floating. D'autre part, devons-nous utiliser les pistes cyclables ou les routes ? De même, devons-nous limiter la vitesse à moins de 50 kilomètres par heure, sachant que nous pouvons aussi utiliser les routes limitées à moins de 80 kilomètres par heure en étant équipé d'un casque ? Cependant, cela me semble relativement dangereux. Quoi qu'il en soit, cette réflexion nécessite un véritable travail de fond que nous allons engager avec GPSO.

## Question orale posée par Monsieur THELLIER

### M. THELLIER :

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Dans le BBI du mois de novembre, un article de deux pages est consacré aux travaux d'embellissement du cimetière Pierre-Grenier. Il y est écrit : « le cimetière comporte 440 platanes, plus de 300 sont déjà atteints par deux féroces parasites, le chancre coloré et le phellin ». Un autre article page 25, signale que dans le cadre du nouveau contrat de développement avec le département, 2,55 millions d'euros seront consacrés « aux travaux du cimetière Pierre Grenier, dont les platanes sont attaqués par le chancre coloré ».

Le chancre coloré est mortel pour les platanes et il est impérieux de l'éradiquer. La lutte contre le chancre coloré fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 22 décembre 2015. Il faut abattre les arbres contaminés ainsi que leurs proches voisins dans un rayon de 35m, selon des procédures sévères de désinfection, de transport et d'incinération. Le chantier doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF), dont le service dédié compétent est le SRAL.

Or, un diagnostic complet, diligenté par GPSO a été réalisé par la société « Agence de l'arbre », expert reconnu en la matière, en février 2019. Ce diagnostic a été communiqué par GPSO à la DRIAAF avec le commentaire suivant : « ce diagnostic, effectué par l'agence de l'arbre en février 2019 confirme l'absence de chancre coloré », s'agissant, « des 471 arbres du cimetière de Boulogne-Billancourt ». Les seuls agents pathogènes identifiés par le diagnostic sont le phellin tacheté, le polypore hérissé et la massaria, dont aucun ne nécessite un abattage systématique; une taille pour épurer les pathogènes et un suivi régulier sont suffisants pour mettre les arbres en sécurité.

En réponse à ma question de savoir si des sites étaient infectés par le chancre coloré en Île-de-France, le SRAL m'a répondu : « Suite à la découverte du foyer avenue Raymond-Aron à Antony, les prospections conduites sur l'ensemble des platanes du patrimoine public des communes d'Antony et de Sceaux, ainsi que sur le parc de Sceaux n'ont pas mis en évidence d'autres cas. De même, plusieurs suspicions dans d'autres départements de la région se sont révélées négatives. À ce jour il n'y a pas d'autres foyers identifiés dans la région, même si des informations erronées ont parfois été diffusées (comme à Boulogne). »

Puisqu'il n'y a aucun platane infecté par le chancre coloré sur notre commune, il n'y a plus aucune raison de les abattre. Ce serait une faute écologique et une très mauvaise nouvelle pour la qualité environnementale de notre ville, qui est déjà carencée en espaces verts (4,03 m<sup>2</sup> espace vert / habitant), chiffre qui est très éloigné de la recommandation de l'OMS

qui fixe le ratio à 10 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant en zone centrale urbaine.

Voici ma question : compte tenu de ces éléments, qui n'ont vraisemblablement pas été portés à votre connaissance, êtes-vous d'accord pour mettre fin sans délai à cet abattage, inutile et coûteux, et conserver dans leurs alignements ces platanes historiques, que beaucoup de nos concitoyens apprécient ? Et pour rassurer les boulonnaises et boulonnais, publier un rectificatif sur le sujet dans le prochain BBI ?

### Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET

**M. BAGUET :** Merci Monsieur THELLIER. Premièrement, je vous félicite car vous lisez le BBI. Deuxièmement, vous soulignez que la société Agence de l'arbre est reconnue en la matière comme expert. Nous avons donc deux points en commun. S'agissant du reste, et puisque vous lisez le BBI, il est dommage que vous ne participiez pas aux rencontres de quartier. Si tel était le cas, vous sauriez que j'ai commencé la rencontre de quartier n° 4 en évoquant la question des arbres du cimetière Pierre Grenier. Or personne n'était au courant parmi les 200 personnes qui étaient présentes dans la salle.

J'ai également précisé deux choses. Premièrement qu'il y avait une erreur de communication et deuxièmement qu'il y avait une erreur d'appréciation. Voilà exactement ce que j'ai dit lors de cette rencontre de quartier. Depuis, un article du journal Le Parisien de ce matin a même corrigé les choses.

Sachez que l'Agence de l'arbre attire néanmoins notre attention sur la difficulté de l'alignement des arbres du cimetière Pierre Grenier, qui pose de graves difficultés car ils soulèvent les tombes, les racines ne pouvant plus se développer. De nombreuses familles se plaignent ainsi de glissements de pierres tombales. De plus, l'Agence de l'arbre explique dans son étude qu'il va quand même falloir couper un certain nombre de sujets, photos de chutes d'arbres à l'appui. Il ne faut pas être systématiquement contre l'abattage de quelques-uns d'entre eux si cela s'avère nécessaire pour assurer la sécurité des Boulonnais. Je rappelle en effet cet accident dramatique à Issy-les-Moulineaux il y a quelques années quand les riverains et quelques associations s'étaient mobilisés contre l'abattage des arbres sur une voie départementale ; un arbre est tombé peu de temps après sur un cycliste de 42 ans, père de famille, aujourd'hui paraplégique. Nous allons donc essayer de trouver le juste équilibre concernant la gestion des arbres dans la ville.

Je vous remercie et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Prenez du temps pour vous avec vos enfants et vos familles car cela est important. Nous nous retrouverons en 2020. Merci beaucoup.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 22.*